

**DELIBERATION N° 17/361 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE RENOUELEMENT DU RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT DES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DU SECONDAIRE DE CORSE (LYCEES ET COLLEGES)**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le vingt sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Dominique BUCCHINI à Mme Josette RISTERUCCI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Karine MURATI-CHINESI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE  
M. José ROSSI à M. Jean TOMA  
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul-Marie BARTOLI, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Delphine ORSONI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, François TATTI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II - livre IV - IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 12/110 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012 portant

approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse,

**VU** la délibération n° 12/248 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012 validant le principe de l'élaboration d'un réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire de Corse,

**VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

**VU** la délibération n° 17/197 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2017 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

### **ARTICLE 2 :**

**VALIDE** le principe du renouvellement du réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges).

### **ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté dans le rapport.

### **ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à affecter à cette opération les autorisations de programme au programme 1511 à hauteur de 3,12 M€ pour la période 2018-2022.

### **ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à négocier les conditions financières de la participation des établissements d'enseignement du secondaire à l'opération.

**ARTICLE 6 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer les demandes de cofinancement nécessaires notamment au titre de l'axe 2 des Programmes Opérationnels Européens et du Contrat de Projet 2014-2020.

**ARTICLE 7 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à élaborer, lancer, signer et exécuter le marché nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du réseau.

**ARTICLE 8 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants sans incidences financières

**ARTICLE 9 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 27 octobre 2017

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

## Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à présenter le projet de renouvellement du réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse.

## Contexte

La Collectivité Territoriale de Corse mène une politique volontariste d'aménagement numérique de son territoire depuis plusieurs années. A ce titre, elle s'est pleinement engagée dans le développement digital dans le monde éducatif via le lancement de l'Espace Numérique de Travail LEIA, la participation au plan tablettes numériques, l'investissement dans l'équipement informatique des établissements...

Le 20 décembre 2012, par délibération n°12/248 AC, les principes de l'élaboration d'un réseau régional haut débit des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire de Corse étaient votés.

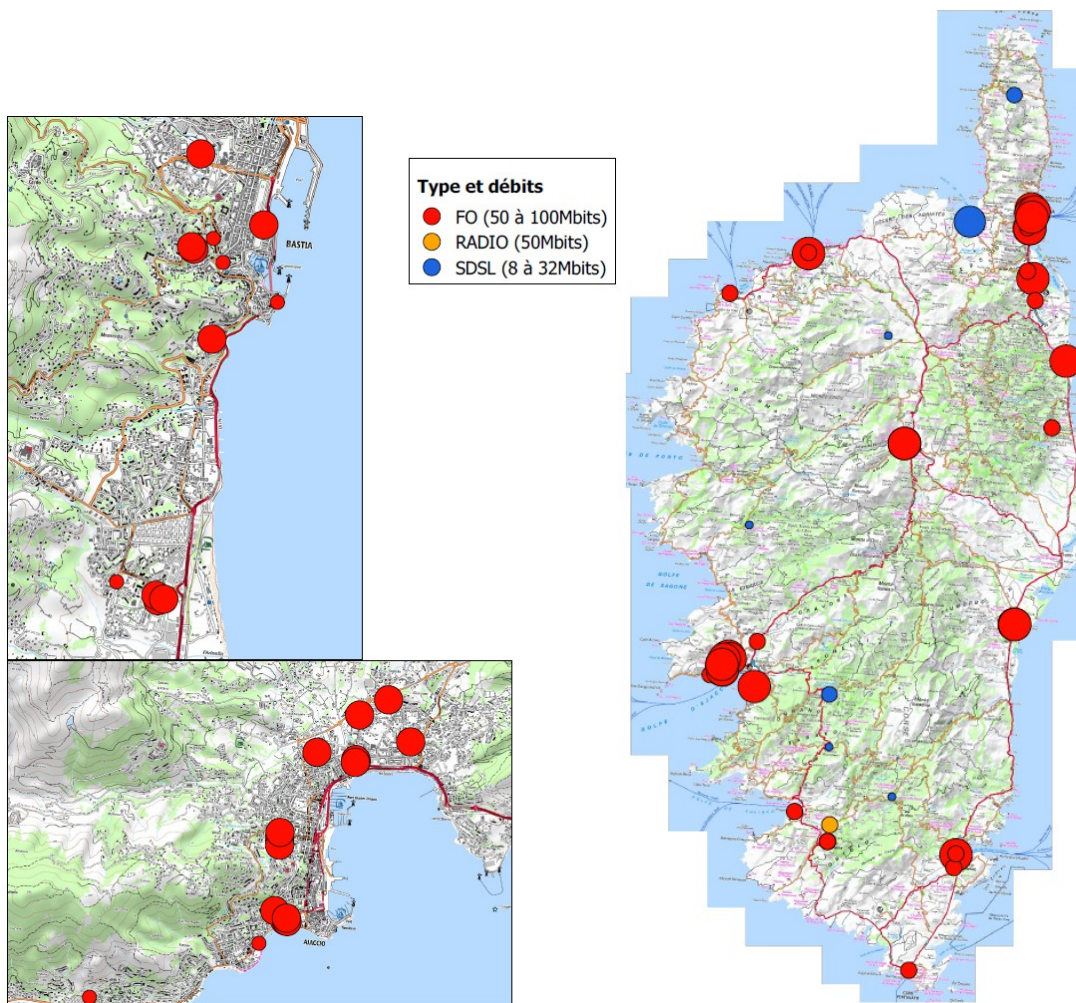
C'est en mars 2016, que le réseau Haut Débit des EPLE était complètement opérationnel. Il offre depuis l'interconnexion des établissements avec la Collectivité Territoriale de Corse et le Rectorat et un raccordement au réseau Internet via RENATER et l'Université de Corse.

Ce réseau offre à l'ensemble des lycées et des collèges de Corse des accès à internet de qualité, il permet d'harmoniser les raccordements haut débit, d'optimiser l'accès à l'ENT LEIA, il garantit une équité d'accès au réseau pour les petits établissements comme pour les plus grands. Ce projet a aussi permis une économie d'échelle sur les coûts de raccordement et d'accès à l'internet.

## Description du Réseau.

Le réseau déployé relie 45 sites, il se décompose :

- Le site de l'université de Corse qui offre l'interconnexion avec RENATER. Il est relié en fibre optique avec un débit de 1Gbits ;
- 37 sites lycées et collèges mais aussi rectorat et CTC raccordés en fibre optique avec des débits allant de 50 à 100Mbits ;
- 7 sites lycées et collèges raccordés par le cuivre sur technologie DSL avec des débits allant de 8 à 32Mbits ;
- Le lycée Agricole de Sartène relié par faisceau hertzien avec un débit de 50Mbits.



Ce réseau, est venu remplacer les abonnements ADSL ou SDSL souscrits par chaque établissement individuellement et qui offraient des débits très limités entre 1 et 8 Mbits et un service dégradé voir très dégradé pour les plus petits établissements.

### **Bilan du fonctionnement du réseau mis en œuvre par la Collectivité Territoriale de Corse.**

Le réseau Haut débit mis en œuvre par la Collectivité Territoriale de Corse s'appuie sur un marché de service confié à l'opérateur Corsica Networks dont le terme est le 31 juillet 2018.

Depuis son déploiement généralisé à tous les établissements en date de mars 2016, l'activité du réseau met en évidence un trafic en constante augmentation. Les chefs d'établissement soulignent la qualité de service et des débits offerts à la hauteur des besoins des établissements lorsqu'il s'agit de raccordement en fibre optique (37 sites).

L'annexe 1 au présent rapport fournit une vision statistique de l'activité du réseau.

Ce premier réseau haut débit des EPLE offre une réponse adaptée aux besoins des établissements toutefois il faut souligner quelques faiblesses :

- Une qualité de service en retrait et des débits insuffisants pour les sites raccordés en cuivre (DSL) ;
- Une absence de sécurisation des liens (redondance) ;

- Une faible qualité des réseaux locaux internes (LAN et WIFI) des établissements ne permettant pas de tirer pleinement profit des débits offerts.

## Objectifs du projet de renouvellement du réseau régional haut débit

Aujourd'hui l'activité du réseau et son niveau d'utilisation met en évidence la nécessité de pérenniser cette architecture, de la renforcer et de la sécuriser.

Ainsi, il convient de poursuivre les services haut débit offerts aux établissements, de maintenir la continuité de service et de procéder au renouvellement du réseau via le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offre européen, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> aout 2018.

Dans ce marché seront intégrer des éléments qui permettront de renforcer la qualité du réseau, d'améliorer les débits offerts et de sécuriser les échanges.

Il est prévu d'intégrer au future projet les améliorations suivantes :

- Une augmentation des débits offerts à chaque établissement ;
- Une augmentation des débits d'interconnexion à Internet via le réseau RENATER ;
- L'amélioration de la qualité de service des sites actuellement raccordés sur technologie cuivre en privilégiant l'abandon du cuivre pour des solutions fibres optiques ou hertziennes ;
- La sécurisation par redondance des liens afin d'offrir une tolérance aux pannes des liens nominaux ;
- La prise en compte des nouveaux établissements (ex : collège du Stiletto) ;
- La sécurisation des échanges sur l'internet.

## Financement et cofinancement

L'estimation des coûts à 4 ans se décompose comme suit :

Hors taxe	2018 (à partir de juillet)	2019	2020	2021	2022	Total
Etudes, accompagnement	20 000€					20 000€
Raccordements, FAR, FAS	980 000€					980 000€
Abonnements en phase exploitation	170 000€	400 000€	400 000€	400 000€	230 000€	1 600 000€
<b>Total HT</b>	<b>1 170 000€</b>	<b>400 000€</b>	<b>400 000€</b>	<b>400 000€</b>	<b>230 000€</b>	<b>2 600 000€</b>
<b>Echéancier CP</b>						
<b>TTC</b>	<b>1 404 000€</b>	<b>480 000€</b>	<b>480 000€</b>	<b>480 000€</b>	<b>276 000€</b>	

Les montants liés à cette opération, soit 2,6 M€ HT (3,12 M€ en incluant la TVA), seront mobilisés en Autorisations de Programme et en Crédit de Paiement au PROGRAMME 1511 inscrites au BP 2017.

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 et de la Priorité d'investissement PIO2a « Etendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique », le projet de réseau haut débit des EPLE est éligible à l'appel à projet « Réseau très haut débit régional à destination d'une communauté d'utilisateur ».

A ce titre la Collectivité Territoriale de Corse déposera une demande de financement incluant les coûts d'exploitation du réseau supportés pour les années 2017 et 2018 (600 000€ HT), et le coût global du projet de renouvellement du réseau présenté dans ce rapport à concurrence des années d'éligibilité de l'opération.

La Collectivité Territoriale de Corse pourra aussi solliciter le CPER et d'autres sources de financements.

Sur cette base le cofinancement FEDER pour la période 2014-2020 peut être estimé à :

Projet	Coût total HT	Subvention FEDER 50%	ETAT (CPER)	Auto financement
Réseau HD EPLE initial	600 000 €	300 000€	A définir	300 000€
Réseau HD renouvellement	1 970 000 €	985 000 €	A définir	985 000€
<b>Projet réseau HD EPLE</b>	<b>2 570 000 €</b>	<b>1 285 000 €</b>	<b>A définir</b>	<b>1 285 000 €</b>

### **Eventuelle participation des établissements au financement des liaisons**

Le Conseil Exécutif se réserve le droit de solliciter une participation financière des établissements à l'opération. Dans cette hypothèse cela fera l'objet d'une négociation sur la base de coûts raisonnables et comparables à des offres d'accès haut débit de type professionnel disponibles sur le marché de détail. Cette éventualité n'a pas été mise en œuvre pour le réseau actuel.

### **Modalités de mise en œuvre du projet de renouvellement du réseau régional haut débit des EPLE de Corse »**

La Collectivité Territoriale de Corse assurera la maîtrise d'ouvrage du « Réseau Haut Débit des EPLE de Corse ». Elle lancera une procédure d'appel d'offre européen qui pourrait prendre la forme d'un marché de service de type accord-cadre à bons de commande, pour une durée maximum de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

## **Conclusion**

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- De valider le principe du renouvellement du réseau régional haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse (lycées et collèges).
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté dans le rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à affecter à cette opération les autorisations de programme au programme 1511 à hauteur de 3,12M€ pour la période 2018-2022.
- D'Autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à négocier les conditions financières de la participation des établissements d'enseignement du secondaire à l'opération.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à déposer les demandes de cofinancement nécessaires notamment au titre de l'axe 2 des Programmes Opérationnels Européens et du Contrat de Projet 2014-2020.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à élaborer, lancer, signer et exécuter le marché nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du réseau.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants sans incidences financières.

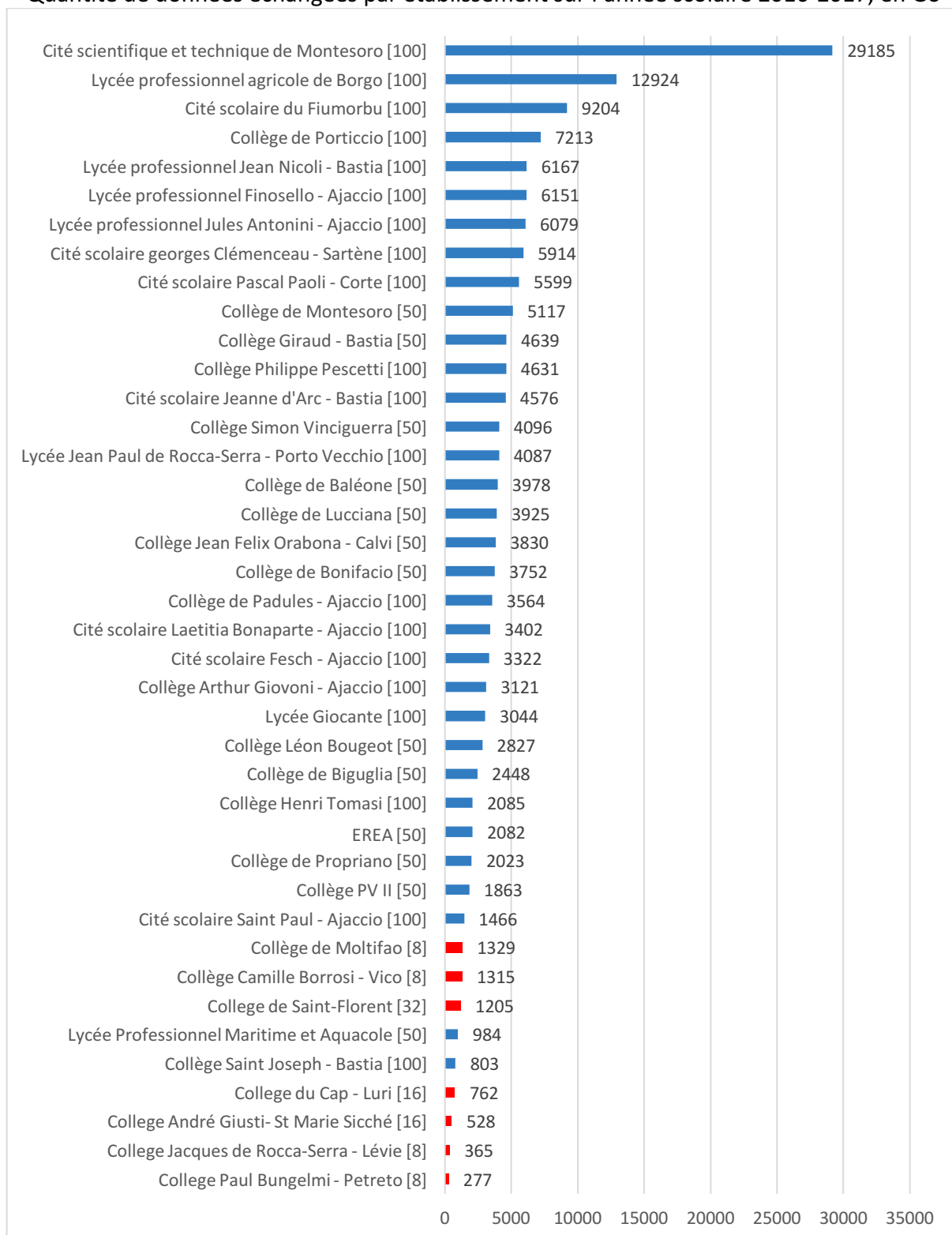
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



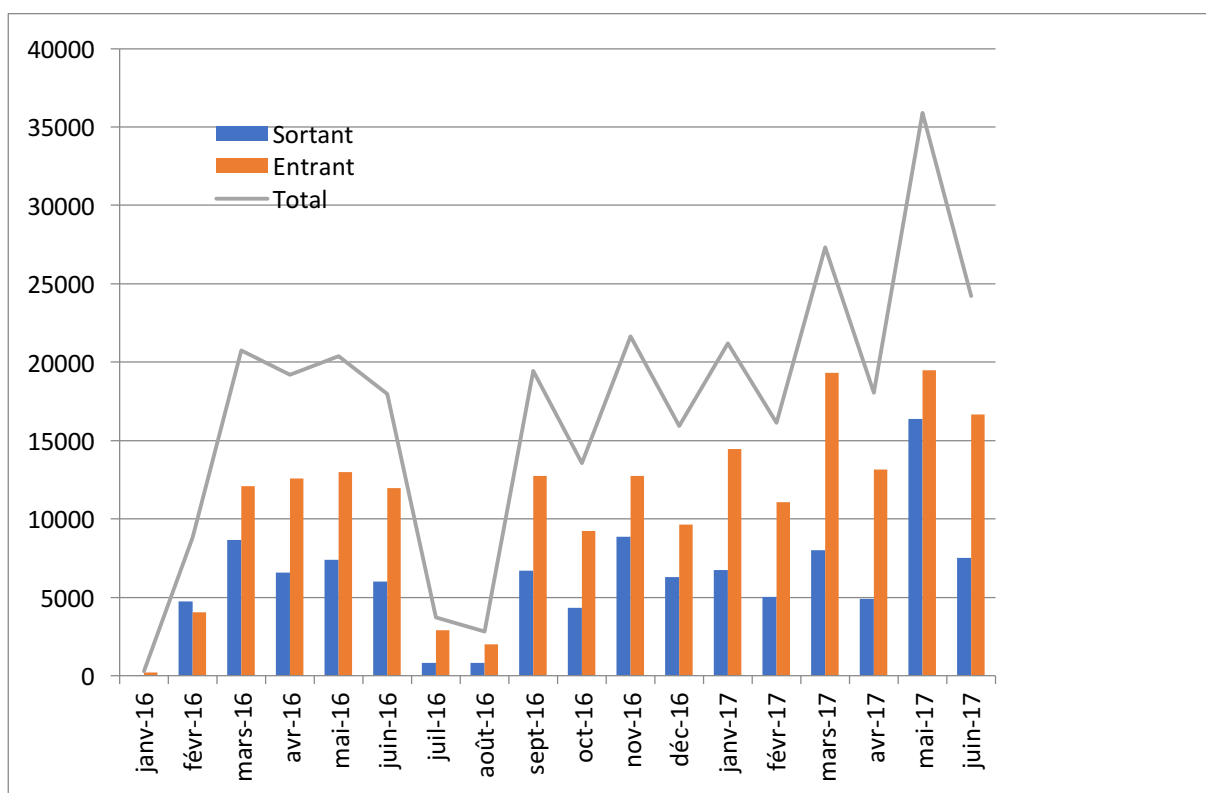
# ANNEXE

## Statistiques sur le réseau haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse

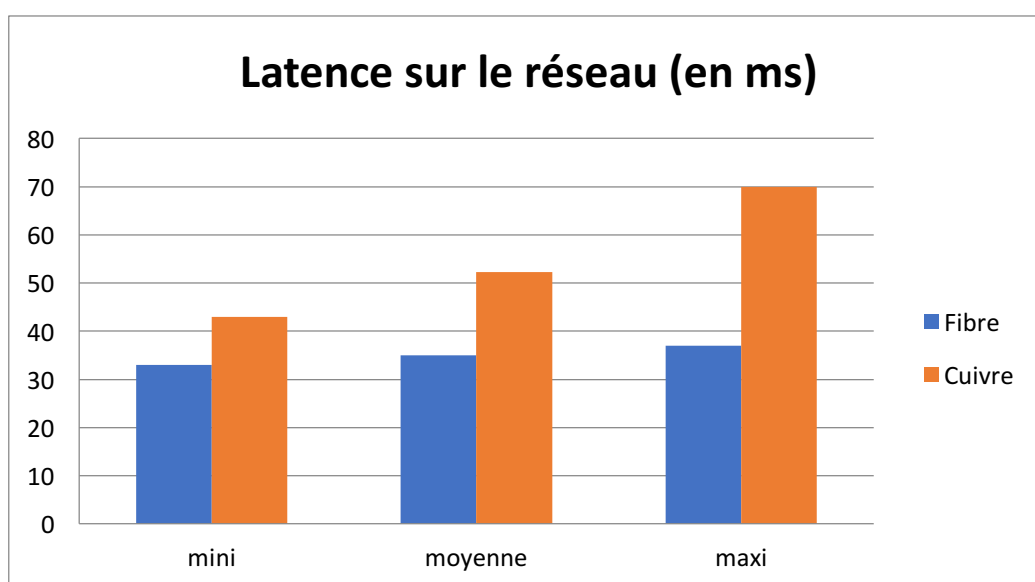
Quantité de données échangées par établissement sur l'année scolaire 2016-2017, en Go



Traffic global en Go du réseau haut débit des établissements d'enseignement du secondaire de Corse vers Internet via le réseau RENATER



Temps de latence mini / moyen / maxi en millisecondes observé sur le réseau



Durée et taux d'indisponibilité en heures ouvrées (8h-18h) pour les sites fibrés

Mois	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17
<b>durée</b>	28:22	6:11	11:15	2:36	13:12	6:59	14:59	10:42	9:19	0:29
<b>%indispo</b>	0,339%	0,077%	0,141%	0,031%	0,151%	0,088%	0,171%	0,148%	0,111%	0,006%
<b>%dispo</b>	99,661%	99,923%	99,859%	99,969%	99,849%	99,912%	99,829%	99,852%	99,889%	99,994%

Durée et taux d'indisponibilité en heures ouvrées (8h-18h) pour les sites DSL

Mois	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17
<b>durée</b>	N/A	114:32	69:19	177:08	69:36	4:10	0:32	10:46	0:06	1:19
<b>%indispo</b>	N/A	7,791%	4,715%	11,502%	4,323%	0,283%	0,033%	0,810%	0,006%	0,085%
<b>%dispo</b>	N/A	92,209%	95,285%	88,498%	95,677%	99,717%	99,967%	99,190%	99,994%	99,915%

